

Mois de Février 2020

LOUDRENNE LEMESTROFF BREISTROFF

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi 13h à 16h

Mercredi de 10h à 12h et de 13h à 16h

Le jeudi de 9h à 12h

Permanence du maire ou des adjoints:

le jeudi de 17h à 19h ou sur R.D.V

www.mairie-oudrenne.fr



INFO UTILE

MAIRIE 1, place de la mairie
57970 OUDRENNE
Tél.: 03.82.50.10.34

Mot du Maire

Je veux partager avec vous une grande satisfaction.

La salle mortuaire peut de nouveau être utilisée pour rendre hommage à nos défunts et soutenir les familles qui sont dans la peine.

M. Thierry Hegay, sous préfet de Thionville, nous en a informés dans un courrier du 6 février.

Je le remercie très chaleureusement pour le temps qu'il a consacré à ce dossier, pour son pragmatisme et sa bienveillance.

À la suite d'une première prise de contact, le sous-préfet était venu à Oudrenne pour visiter notre équipement. Il a été rapidement convaincu de l'utilité de la salle mortuaire qui est bien adaptée à nos besoins. Il a demandé qu'une climatisation soit mise en place, j'ai pris l'engagement de la faire avant l'été.

Autre bonne nouvelle : la Poste a accepté de réinstaller une boîte aux lettres à Breistroff ! C'est une décision qui améliore la qualité du service public en milieu rural. Je remercie M. Chevallier, le directeur des services courriers colis de Thionville qui a répondu favorablement à notre demande.

Bernard GUIRKINGER

SÉCURITÉ



De nombreux parents ont signé une pétition pour attirer l'attention de la commune sur le comportement dangereux pour les enfants et les adultes de nombreux automobilistes (vitesses excessives, non-respect des signalisations). Cette question a été abordée au dernier conseil municipal. La décision a été prise d'engager une étude pour définir les travaux à faire pour améliorer la sécurité. Un dossier de demande de subvention sera ensuite déposé auprès d'Amissur. Sans attendre merci à tous les automobilistes de bien respecter les limitations de vitesse et d'adopter un comportement responsable.

L'association des parents d'élèves (APE) de la **Magnascole** est à nouveau opérationnelle. De nombreux parents de la commune se sont engagés et au comité siègent :

Sabrina Lequeux Vice-présidente

Claire Singer Secrétaire adjointe

Nicolas Berger Trésorier adjoint



À la suite de problèmes informatiques, la commune avait pris du retard dans le reversement de l'argent de la chasse. Ce retard va rapidement se résorber. Les sommes dues aux propriétaires fonciers au titre des années 2017, 2018 et 2019 vont être progressivement payées dans les semaines à venir.

Comment voter par procuration pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 ?

Un électeur peut donner procuration s'il ne peut se rendre au bureau de vote le jour du vote (obligation professionnelle, voyage ou vacances, raison de santé...).

L'électeur qui donne procuration et celui qui vote à sa place doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune.

Pour donner procuration, l'électeur doit se présenter en personne dans une gendarmerie (où qu'elle soit) avec un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire). Si l'électeur ne peut pas aller au bureau de vote à cause de son état de santé, il peut demander qu'un personnel de police se déplace chez lui pour établir la procuration.

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire disponible à la gendarmerie. Il doit en particulier donner toutes les informations relatives à l'électeur qui votera à sa place : nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance. Le formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Il n'y a pas besoin de fournir de document pour justifier la nature de l'absence.

Lors de cette démarche, l'électeur n'a pas à prouver l'identité ou l'adresse du domicile de l'électeur qu'il désigne pour voter à sa place.

Ces formalités accomplies, un récépissé est remis à l'électeur empêché.

La procuration est envoyée par la gendarmerie à la mairie, la démarche doit être effectuée le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement par voie postale.

L'électeur qui doit voter à la place de l'électeur absent ne reçoit aucun document. C'est à l'électeur qui lui a donné procuration de l'informer.

Vous pouvez trouver des renseignements complémentaires sur le site

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/vote-procuration>

L'unité des sapeurs-pompiers se compose de 7 personnes sous les ordres de Laurent Singer, chef de l'unité opérationnelle. Prochainement un jeune sapeur pompier de 16 ans va intégrer l'unité.

En 2019, l'unité a réalisé 27 interventions dont :

23 pour des secours à des personnes

1 intervention pour un feu de véhicule

une intervention pour une inondation de locaux

une intervention pour détruire un nid de guêpe



Par ailleurs l'unité a organisé 14 séquences de formation de maintien des acquis et 2 manœuvres à multiples victimes

La présence d'une unité opérationnelle des sapeurs pompiers contribue au bien-être et à la sécurité des habitants ; que les pompiers soient ici remerciés pour leur engagement et leur dévouement au service des autres.

L'unité opérationnelle continue de recruter. Nous lançons un appel aux volontaires. Engagez vous !



Récemment des travaux ont été faits par Orange sur l'antenne situé au Breisberg. Ces travaux ont fortement perturbé la téléphonie mobile et la 3G. Mais la bonne nouvelle est que nous aurons prochainement accès à la 4G.

La Police Nationale recrute des gardiens de la Paix et des adjoints de sécurité. Les candidats doivent être âgés de 18 à 30 ans. Il faut s'inscrire avant le 31 mars 2020 sur le site: www.lapolice.nationalerecrute.fr

Démolition de la maison Leblanc à Breistroff la petite

Cette maison est en ruine depuis de très nombreuses années. Devant le refus de la propriétaire de procéder à la démolition et à la mise en sécurité, le tribunal a autorisé la commune à faire les travaux. Les frais engagés seront recouvrés auprès du propriétaire.



LOUDRENNE, LEMESTROFF, BREISTROFF

EVENEMENTS ET FETES 2020

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
1 ^{er} juin	Marche des 4 Seigneurs à Lemestroff	US Oudrenne
7 juin	Journée Portes ouvertes	Amicale des Sapeurs-Pompiers
14 juin	Concert par l'ensemble musical « Flûtes et plus » à l'église d'Oudrenne	Conseil de fabrique
11 juillet	Fête Nationale	Amicale des Sapeurs-Pompiers
12 juillet	Vide grenier	Amicale des Sapeurs-Pompiers
18 – 19 – 20 juillet	Fête du jambon	US Oudrenne
9 août	Marche de l'Eté	US Oudrenne
11 octobre	Repas choucroute	Amicale des Sapeurs-Pompiers
08 novembre	Repas paroissial	Conseil de fabrique
21 – 22 novembre	Marché de l'Avent	Amicale des Sapeurs-Pompiers

UDRENNE, LEMESTROFF, BREISTROFF

EVENEMENTS ET FETES 2020

A la chapelle de **Breistroff**, l'association Art, Culture et Tolérance (**ACT**) propose le programme suivant :

(Détails sur la page Facebook)

18 – 19 avril de 14h à 19h	Exposition Sébastien HOMBOURGER (peintures, dessins...)
18 avril à 20h	Comédie « Orloff » par la compagnie les Ephélides
9 – 10 mai de 14h à 19h	Exposition d'illustrateurs indépendants
9 mai à 15h	Morgane MILTGEN raconte ses ouvrages aux enfants.
13 – 14 juin de 14 h à 19 h	Exposition « Fragments » (peintures, photographies...)
13 juin à 20 h	Concert Worst DNA
4 – 5 juillet de 14h à 19h	Exposition thématique autour de l'histoire des dirigeables en Lorraine
4 juillet à 20h	Spectacle « Aérostation » par la compagnie les Ephélides
19 – 20 sept. de 14h à 19h	Exposition Anne-Marie GARANDEAU (aquarelles, dessins...)
19 septembre	Concert des FOAXXX